

SCOTER Schéma de **C**ohérence **T**erritoriale d'**É**pernay et sa **R**égion

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLES**

Pièce n°2 – Version approuvée le 5 décembre 2018



Introduction 3

I. La stratégie 5

Pour une identité lisible dans le nouveau contexte régional, 3 objectifs stratégiques pour le cœur de la Champagne

1. Stimuler l'attractivité territoriale en mettant en œuvre une stratégie touristique coordonnée à un urbanisme durable 9
2. Affirmer une vocation productive globale qui intègre activités agricoles, industrielles et tertiaires 13
3. Renforcer l'armature urbaine pour irriguer et développer les services 17

II. La déclinaison de la stratégie dans les politiques sectorielles 21

1. Faire converger les objectifs d'adaptations au changement climatique et les politiques environnementales avec une valorisation patrimoniale durable : 22
 - Politique de gestion écologique
 - Politique énergétique
 - Politique de gestion des ressources et des risques
 - Politique d'urbanisme et de lutte contre l'étalement urbain
 - Politique de qualité paysagère
2. Programmer et spatialiser les objectifs de développement pour valoriser les atouts de chaque espace et renforcer l'unité du pays 29
 - Politique de développement économique touristique et culturel
 - Politique du logement
3. Articuler avec l'armature urbaine les objectifs de gestion des mobilités physiques et virtuelles, et de développement des équipements 33
 - Politique des transports et des déplacements
 - Politique des communications numériques
 - Politique pour les équipements structurants
 - Politique d'implantation commerciale

• Introduction

Face à un contexte économique et régional difficile, la **capacité du territoire du SCoT à s'organiser et à s'affirmer** est interpellée et constitue un enjeu majeur.

Dans une perspective d'accentuation des tendances actuelles, les disparités démographiques s'intensifient avec :

- une croissance alimentée par la périurbanisation
- et une dilution des populations concentrées autour du pôle Sparnacien, de la Vallée de la Marne et de la Côte des Blancs (le « T » Sparnacien).

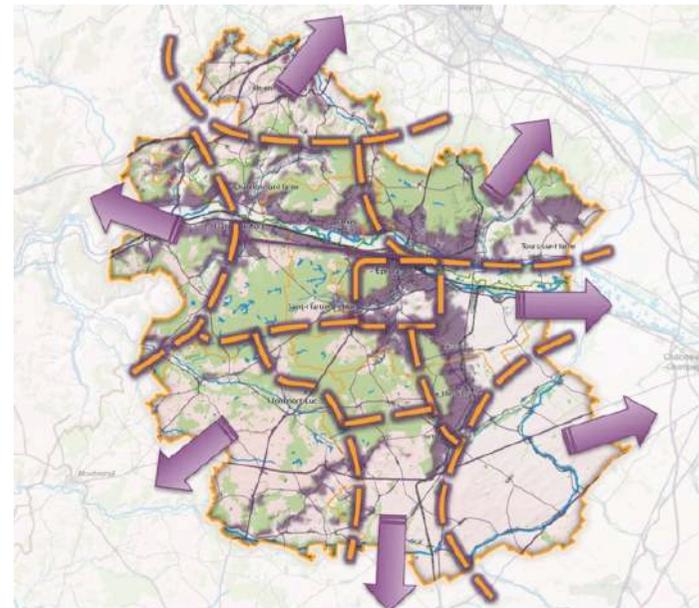
Si le Champagne reste un socle commun, et que le territoire résiste, aucune réelle diversification économique ne se met en place. Chaque intercommunalité réfléchit à son échelle et les politiques publiques ont peu de portée. Le risque lié à la mono-activité autour du champagne perdure voire s'aggrave.

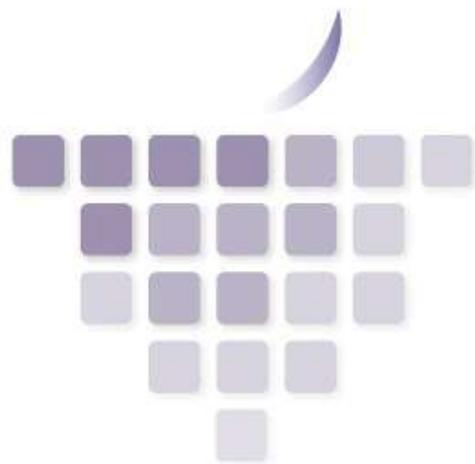
Un tel scénario conduirait à sortir de la situation actuelle de relative stabilité économique et démographique ayant pour conséquence de tendre à la stagnation, voire entrer dans un cycle de déprise.

Le risque est non seulement celui de la fragilisation des acteurs moins « solides » mais aussi celui de l'éclatement où chacun mène ses propres projets sans cohérence et se privant de la possibilité de mettre en commun des ressources pour valoriser une image et une identité propre.

La définition d'un **projet de territoire qui mobilise la diversité des espaces et structure le développement** constitue dans ce contexte un enjeu majeur pour **mieux valoriser les opportunités de coopération** avec Reims, Châlons-en-Champagne, la région de Château-Thierry et l'Île-de-France.

Schéma « Le risque de l'éclatement »

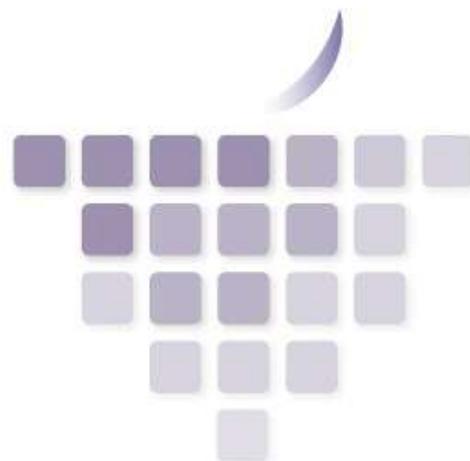




I. La stratégie

**Pour une identité lisible dans le nouveau
contexte régional, ...**

**3 objectifs stratégiques pour le cœur de
la Champagne**



Le positionnement

Une identité lisible dans le nouveau contexte régional

La création d'une grande région s'étendant jusqu'à l'Alsace et comprenant le territoire en lisière de l'Île-de-France formé du SCOT d'Épernay, celui de Reims, Château-Thierry et celui de Châlons-en-Champagne, met en évidence l'enjeu d'une structuration interne renforcée pour utiliser au mieux le potentiel de développement, de coordination et d'affirmation, à l'échelle européenne, de cette grande région.

Le SCOT d'Épernay et sa Région se positionne comme un espace unifié dans un pôle métropolitain autour de Reims, Epernay, Châlons-en-Champagne et Château-Thierry.

Des vocations spécifiques pour affirmer le territoire

Au sein de ce pôle métropolitain, **le territoire d'Épernay et de sa région** affirme une triple vocation :

- ➔ **Cœur de la région du champagne** dans sa dimension productive innovante (« cluster » et/ou « pôle de compétitivité », marque de territoire),
 - *Le territoire affirme l'ambition de se positionner comme la référence européenne en matière de vigne et de vin et comme espace d'excellence en cohérence avec l'image de luxe liée à nos productions, en utilisant le levier que constitue l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité.*

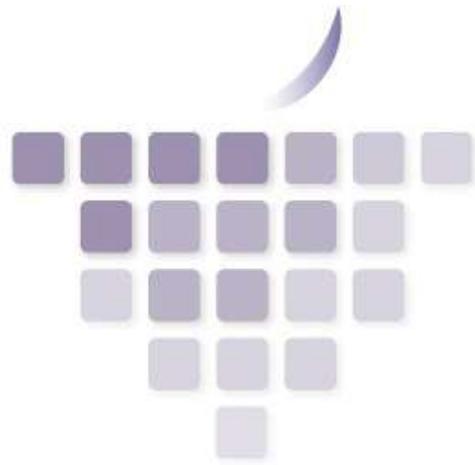
- *C'est une opportunité pour tout le territoire à la fois comme point d'appui et reconnaissance du cœur du champagne que nous sommes,....*
- *.....mais aussi parce que la Valeur Universelle Exceptionnelle reconnue par l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO intègre des savoir-faire historiques dans lesquels l'ensemble du territoire peut se reconnaître.*

- ➔ **Interface avec l'Île-de-France** pour laquelle la question de la qualité et de l'image du territoire est un facteur d'accroche essentiel,
- ➔ **Vecteur de lien et d'irrigation entre les pôles urbains** grâce à une ruralité dynamique tant sur le plan économique que résidentiel.

Au sein de ce pôle métropolitain, **le pôle Sparnacien** affirme une double vocation :

- ➔ **Composante du réseau de ville métropolitain,**
- ➔ **Pôle de service structurant d'un ensemble territorial rural vivant et imbriqué à l'échelle du SCOT**

La stratégie portée par le P.A.D.D constitue un élément central du projet de charte de développement du Pays. Ces deux documents sont élaborés ensemble et dans le même temps afin de donner au territoire plus de capacité à agir au delà des actions ciblées sur l'urbanisme et de l'aménagement que le D.O.O. du SCOT prescrira.



Objectif stratégique

I. Stimuler l'attractivité territoriale en mettant en œuvre une stratégie touristique coordonnée à un développement et un urbanisme durable

La qualité de l'image du territoire est un facteur d'identification essentiel pour l'accroche dans les flux et avec les territoires voisins, dont l'Île-de-France.

Les politiques touristiques sont un moyen de renforcer l'attractivité résidentielle au travers de l'amélioration de l'offre culturelle, de loisirs et de services aux personnes.

S'appuyant également sur les paysages et la qualité patrimoniale, les politiques touristiques jouent de manière générale sur le cadre de vie encourageant le territoire à développer un aménagement et un urbanisme de qualité qui valorise le patrimoine viticole, hydraulique, forestier, agricole et bâti.

L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO renforce la responsabilité du territoire dans ce domaine, en reconnaissant le caractère exceptionnel du site classé. Cette responsabilité porte sur notre capacité à mettre en valeur et gérer dans le temps ce patrimoine mais aussi l'ensemble des espaces du territoire qui le conforte.

Ce développement de l'attractivité territoriale ne se limite pas aux implications touristiques et résidentielles, il contribue également à l'attractivité économique en lien avec le 2° objectif ci après.

A. Une stratégie touristique pour le cœur de la champagne

Mettre en lien et mobiliser toutes les ressources touristiques autour de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO : champagne, nature et patrimoine

Le territoire valorise un faisceau de ressources touristiques autour de trois thématiques :

- « champagne » : œnologie, patrimoine, paysages,...
- « nature et loisirs » : randonnées (à pied, à vélo), tourisme fluvial, base de loisirs, activités sportives,...
- « histoire et patrimoine » : mémoire de la Grande guerre, églises romanes et abbayes, châteaux, site préhistorique et gaulois, ...

Chaque espace du territoire a vocation à renforcer l'offre globale pour chacun des thèmes par la mise en avant de ses spécificités.

Complémentaire au renforcement du tourisme lié au champagne, la mise en valeur des activités de nature, de loisirs, de culture autour de l'histoire et du patrimoine, permet de proposer une gamme élargie et attractive. Le renforcement de l'offre s'accompagne du **développement des parcours touristiques**, au sein du territoire et au-delà.

Les parcours, intégrant les sites attracteurs, sont constitués de cheminements pour des déplacements de toute nature, offrent des hébergements diversifiés et contribuent au développement des lieux d'animation,...

Affirmer les nœuds de rattachement aux grands flux comme « porte d'entrée du Champagne » :

- La sortie de l'autoroute A4, la sortie A26 de Saint Gibrien,
- Les gares majeures du territoire (Dormans, Epernay) et la gare TGV de Bezannes,
- L'aéroport de Vatry.

Valoriser des sites attracteurs et les grands projets pour soutenir la dynamique

En appui à l'inscription UNESCO, la politique de développement d'équipements privés et publics incarnés notamment par la plaine d'Aÿ, le Golf, l'hôtel Spa, le Musée Régional d'Archéologie et du Vin de champagne, un deuxième projet d'hôtel de luxe, a vocation à soutenir l'attractivité touristique du territoire et à développer l'économie résidentielle.

Le jalonnement, la signalétique et l'aménagement soigné des abords du patrimoine historique et bâti et des grands « points de vue » renforcent également la lisibilité de l'offre et permet de dépasser les situations d'enclavement.

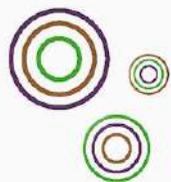
Le développement de manifestations culturelles, sportives ou gastronomiques dites « événementielles » autour de sites « attracteurs » a vocation à renforcer l'image et la reconnaissance du territoire tant pour la stratégie touristique que pour les habitants actuels et futurs.

Intégrer les politiques patrimoniales, culturelles et de loisirs

Déjà engagé dans la valorisation de ses patrimoines, le territoire est le support de plusieurs **politiques liées au patrimoine, à la culture et aux loisirs**. Ces politiques, dont celle menée par le PNR et plus récemment la démarche pays d'art et d'histoire, sont mises en perspective et utilisées dans le cadre de la stratégie touristique en appui à l'inscription UNESCO.

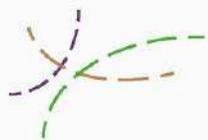
Une stratégie touristique pour le cœur de Champagne

La mobilisation de toutes les ressources touristiques et la mise en valeur des sites attracteurs

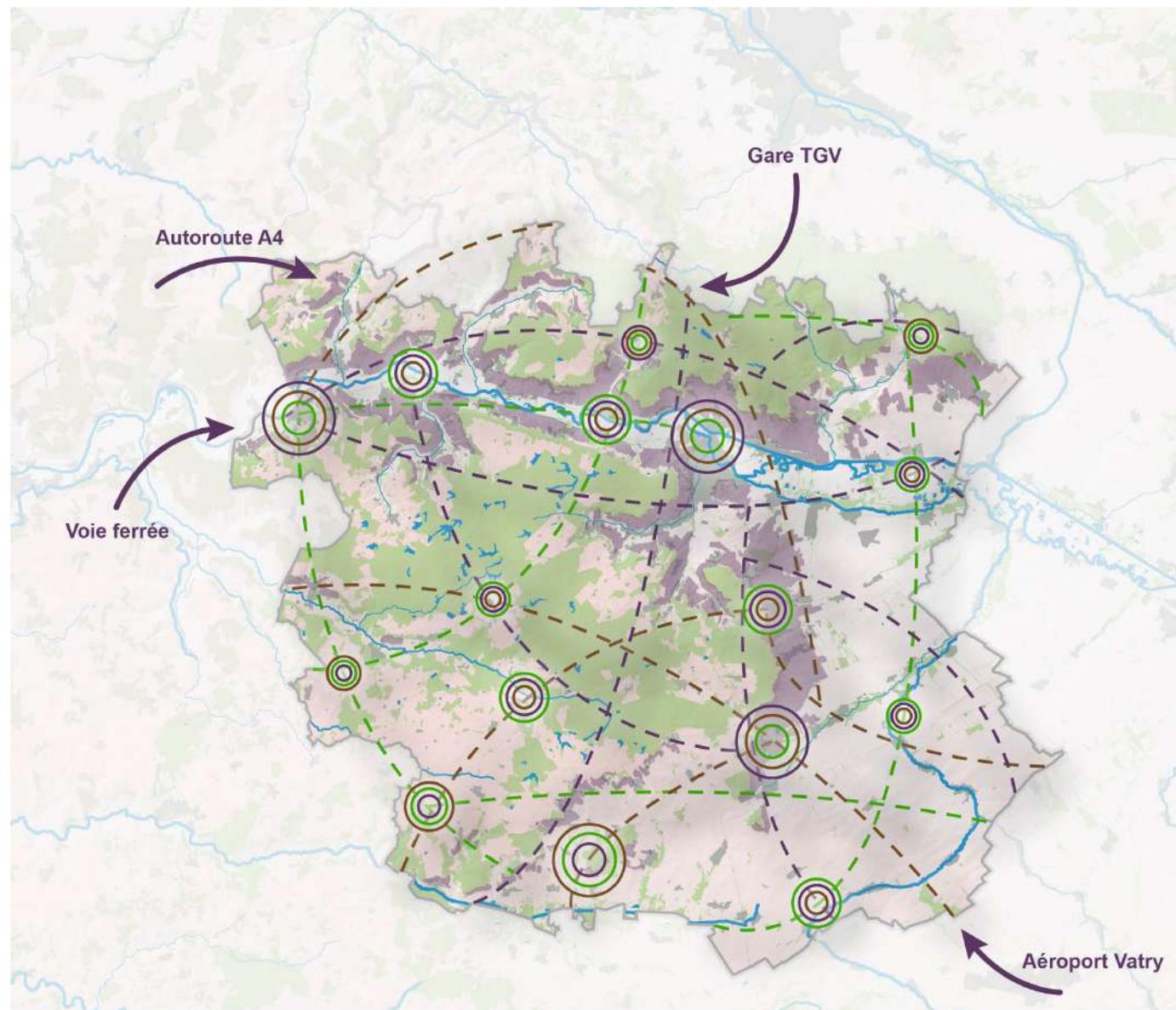


«champagne»
«nature et loisirs»
«histoire et patrimoine»

Mettre en lien pour mobiliser toutes les ressources



Porte d'entrée du Champagne



B. Un urbanisme durable pour une haute qualité territoriale

Promouvoir des modes d'aménagements durables et intégrés en s'appuyant sur le Parc Naturel Régional

Les politiques d'intégration paysagère et de préservation des espaces, qui font déjà l'objet d'une attention particulière dans le périmètre du Parc Naturel Régional, sont diffusées dans l'ensemble du territoire.

Les **modes d'aménagement et d'urbanisme durable** sont mis en œuvre et permettent de **préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers** tout en assurant **une intégration paysagère des formes bâties diversifiées prenant en compte les enjeux bioclimatiques**.

Valoriser l'ensemble des centres des villes et villages

L'**aménagement qualitatif** des espaces publics des centres villes, bourg et villages est mis en œuvre pour faciliter le **renouvellement du bâti** et améliorer la qualité urbaine tant pour les habitants que les visiteurs. L'objectif est de renforcer l'attractivité de tous les espaces du territoire

- pour assurer le renouvellement des populations dans un cadre rural ou urbain de qualité
- et faire valoir un cadre de vie cohérent avec la reconnaissance mondiale que confère l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Mettre en valeur les paysages de proximité caractéristiques

En lien avec les parcours touristiques ou dans le cadre de la gestion des lisières et entrées de ville, l'aménagement doit révéler les motifs spécifiques identitaires que sont notamment les cabanes de vignes, les rosiers, les poteaux en bois, les haies qui témoignent de nos activités.

Développer la mixité sociale et générationnelle

Le territoire veille à assurer la **réponse aux besoins en logement** de toutes les catégories de la population en développant la **mixité sociale et générationnelle** dans les espaces urbains existants et futurs. Les retours d'expérience mettent en évidence un besoin qui n'est pas exclusivement social lorsqu'il s'agit d'accompagner le relogement des personnes âgées dans des logements de taille et de localisation plus adaptés à leurs besoins, près des services ou dans des opérations immobilières favorisant la sociabilité et la mixité sociale et intergénérationnelle.

Définir une politique foncière réactive

L'**optimisation des espaces urbanisés existants** est recherchée en priorité. La création d'extensions urbaines doit être elle aussi maîtrisée pour préserver le potentiel viticole et agricole.

Dans un contexte de tension foncière, **la réactivité** dans le cadre d'« opportunités foncières » est un enjeu à prendre en compte avec un impact :

- ➔ sur la mobilisation des investissements
- ➔ et sur la pluralité de scénarios d'aménagements à imaginer en amont pour concilier qualité du fonctionnement urbain, optimisation foncière, bioclimatisme et besoins de développement

Objectif stratégique

2. Affirmer une vocation productive globale qui intègre les activités agricoles, artisanales, industrielles et tertiaires

L'objectif de renforcement de l'attractivité résidentielle soutenu par une politique touristique doit permettre de créer les conditions d'accueil d'une population active et diversifiée.

Cet objectif stratégique, explicité ci-avant, constitue le préalable et la condition essentielle pour la réussite de la politique de développement économique.

Pour conforter et développer **ses ressources, filières** et **savoir faire**, le territoire a besoin à la fois d'entrepreneurs et d'actifs.

L'enjeu est de pérenniser les fonctions productives du territoire ses capacités d'innovation qui ont marqué son histoire et qui constituent le cœur, avec le Champagne, de son identité économique.

Valoriser les ressources et renforcer le caractère productif du territoire, y compris dans l'espace rural

Les savoir-faire industriels doivent être capitalisés au profit d'un positionnement industriel et tertiaire productif assumé.

Cette ambition n'est pas simple et suppose :

- que les ressources humaines soient développées en lien avec de la formation initiale et continue qui permette la conservation et le développement des savoir-faire. Au delà de la formation, l'attractivité du territoire, en terme de cadre de vie et d'accès aux services et au logement, est bien évidemment essentielle ;
- que les services offerts aux entreprises soient adaptés à leurs besoins, au plus important desquels figurent l'accessibilité physique mais aussi numérique aux grands couloirs de flux.

L'**agriculture** diversifiée est soutenue par la préservation de son appareil productif, qu'il s'agisse des terres agricoles comme des besoins fonctionnels incluant les enjeux de circulation et les besoins immobiliers

La ressource sylvicole est valorisée en lien avec la structuration d'une **filière-bois**,

Les **énergies renouvelables** sont exploitées (éolien, solaire, géothermie) et la biomasse est valorisée, tout en veillant à ne pas dégrader les paysages dans lesquels ces équipements s'insèrent.

Cet « écosystème » associé au renforcement de l'attractivité, et donc à une croissance stimulée de la population, doit permettre de développer également des activités artisanales irriguant l'espace rural.

Soutenir le développement de la filière champagne et la diversification de ses industries et des services

Le territoire accompagne la filière viticole dans ses nouveaux besoins et la modernisation de son appareil productif.

Le maintien et le développement d'activités industrielles connexes ou intégrées à la filière champagne doit pouvoir s'appuyer sur la stratégie visant à démontrer une cohérence globale territoriale autour du produit de luxe et de qualité qu'est le champagne.

Entrent dans cette perspective :

- la démarche champagne 2030 visant à faire valoir la qualité et la durabilité du mode d'exploitation viticole
- la capitalisation sur les savoir faire locaux industriels et artisanaux visés dans l'objectif ci dessus
- les enjeux concurrentiels à démontrer un niveau de qualité exceptionnel visant l'ensemble des besoins liés à la filière.
- C'est en se fondant sur cette « qualité » et la poursuite de l'innovation que la diversification pourra se renforcer

Développer les activités tertiaires en lien avec des objectifs de croissance de la population et de développement de l'économie résidentielle.

Pour accompagner sa stratégie, le territoire doit impérativement augmenter sa population et trouver des leviers pour faire face à la stagnation et au vieillissement. Le développement des activités tertiaires, qu'il s'agisse de services à la personne comme de services aux entreprises est lié à la présence de pôle urbain attractif. Le pôle sparnacien a vocation à stimuler ces activités en s'appuyant sur son rôle de pôle de services pour le territoire et sur la présence des maisons de champagne qui drainent flux et activités. Le développement du THD, de produits immobiliers bureaux, d'offre immobilière résidentielle adaptée intégrant du renouvellement urbain et le développement du tourisme d'affaire sont les moyens que le territoire entend utiliser à l'appui de sa stratégie.

Développer les activités artisanales qui constituent le maillage actif du territoire et les accompagner dans leur croissance.

Les objectifs de croissance de la population et les objectifs touristiques seront traduits par une politique d'accueil qui doit dynamiser l'ensemble du secteur artisanal lié à la construction, et la rénovation. De même la politique énergétique d'adaptation au changement climatique doit également permettre de développer les compétences de nos artisans. Ainsi une plateforme de rénovation énergétique pourrait être mise en place.

L'artisanat de production a vocation à jouer un rôle dans le développement de l'innovation et constitue un élément clé pour renforcer un écosystème solide associant industrie et tertiaire.

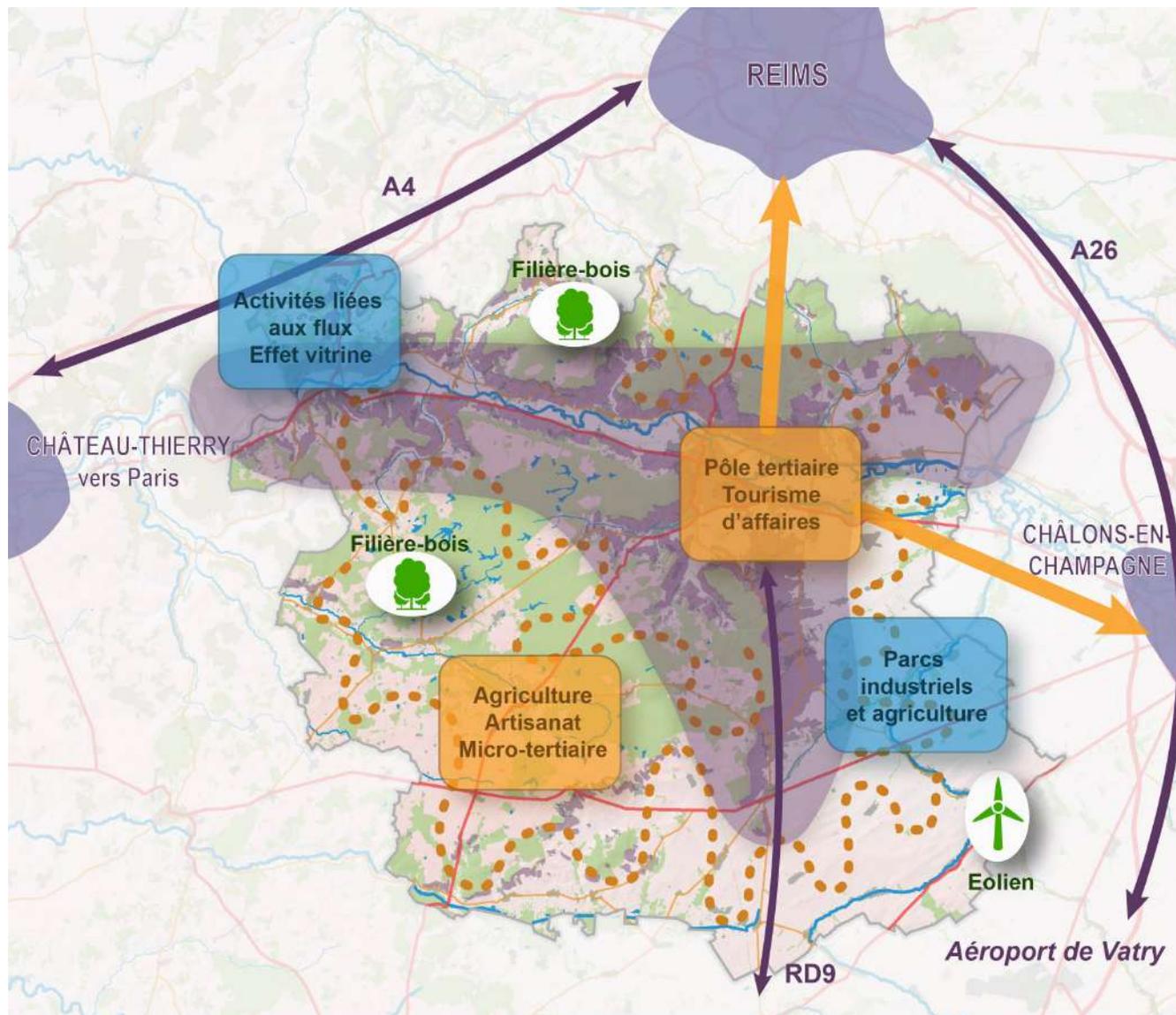
Affirmer une vocation productive globale



Le coeur de Champagne à valoriser et accompagner dans sa modernisation



L'irrigation et le développement artisanal, un enjeu majeur pour notre système économique

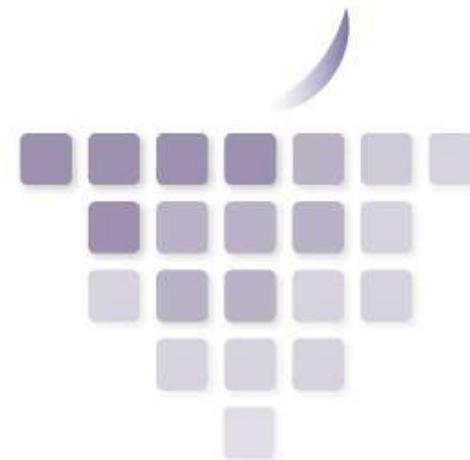


Renforcer et structurer l'offre immobilière et foncière pour soutenir le développement à toutes les échelles

Pour accompagner cette stratégie économique, le territoire développe une offre immobilière et foncière répondant aux besoins des entreprises actuelles et futures.

Les localisations, qui présentent des atouts au regard des besoins des entreprises, doivent être privilégiées :

- Proximité aux grands axes de flux routiers ou ferrés voire aériens,
- Proximité aux flux de personnes avec les territoires voisins et aux services « supérieurs »
- Proximité aux ressources locales



Objectif stratégique

3. Renforcer l'armature urbaine pour irriguer et développer les services

Afin d'assurer une offre de services de qualité et adaptée à chaque échelle, le territoire renforce son armature urbaine. Leur structuration et renforcement autour des pôles permet d'irriguer l'ensemble du territoire, dans le cadre d'une répartition équilibrée du développement.

Le renforcement de l'armature urbaine ne se fait pas au détriment des espaces ruraux mais bien dans une logique de maillage de l'ensemble du territoire, où pôles et communes rurales jouent un rôle actif qui renforce les synergies.

La structuration du territoire est le support du développement économique et résidentiel ainsi que de l'organisation et du développement des mobilités.

Cette organisation pour une meilleure capacité d'accueil au sein du territoire participe également à l'amélioration de l'offre de services tant pour les habitants que pour les touristes.

Le territoire, grâce à sa stratégie économique, touristique et résidentiel, se donne les moyens d'un nouvel élan de développement.

Notre objectif est qu'à l'horizon 2035, dans le cadre d'une croissance équilibrée entre population et emplois, la population soit de 92 000 habitants (soit + 6 100 habitants) et le territoire porteur de 34 000 emplois (soit + 2 500 – 3 000 emplois)

Renforcer le pôle sparnacien (Epernay, Ay-Champagne, Magenta, Mardeuil, Dizy, Pierry)

Le pôle sparnacien, espace de centralité du territoire inscrit dans un réseau d'agglomérations, développe l'**offre de services d'échelle Pays** dans les domaines de la formation, de la santé, du commerce et de la culture.

Pour assurer un accès facilité aux services au sein du pôle sparnacien et depuis les autres espaces du territoire, **les mobilités sont facilitées** : transports en commun, liaisons piétonnes et vélos, desserte routière permettant de gérer les différents moyens de mobilité. Le pôle multimodal est au cœur de l'organisation des déplacements.

Le pôle sparnacien développe une offre de logement par renouvellement (résorption de la vacance notamment) et développement qui accompagne une reprise du développement démographique et répond aux enjeux des **besoins en logement** à l'échelle Pays.

La présence de nombreux équipements et services est favorable à un développement résidentiel plus soutenu. Dans un deuxième temps cette offre de service peut alors se renforcer.

Assurer un maillage de pôles de services relais

Dans une logique de **rayonnement local et de complémentarité avec le pôle sparnacien**, des communes assurent un rôle de **pôles de services relais**.

Dormans et Vertus jouent un rôle de pôle structurant dans la réponse aux besoins en services et équipements des habitants des différents espaces du territoire. Ils constituent également un point d'appui essentiel à la stratégie économique.

Les pôles d'irrigation de **Châtillon-sur-Marne / Mareuil-le-Port, Damery, Orbais-l'Abbaye, Montmort-Lucy, Saint-Martin d'Ablois, Etoges, Avize, Bouzy / Ambonnay et Tours sur Marne**, ont vocation également à renforcer une offre de logements diversifiée et adaptée aux besoins de leur espace de vie. La présence renforcée d'équipements et services est favorable à un **développement résidentiel plus soutenu qui permettra à son tour de renforcer l'offre de service**.

Soutenir la ruralité dynamique et ses villages vivants

Le territoire porte une **vision positive et dynamique de la ruralité**. L'articulation entre le maillage de pôles relais et les « communes actives » est un des fondements de l'identité du territoire.

En cohérence avec l'affirmation d'une irrigation économique et résidentielle de tout le territoire, les communes actives disposent d'un **niveau de services de proximité de qualité**.

Elle développent une offre résidentielle **adaptée aux besoins de la commune et cohérente** avec l'armature territoriale retenue.

L'objectif est d'identifier dans les PLU ou PLUI, les micro-bassins de vie de proximité où s'organise une offre de qualité de proximité autour du commerce, de la santé et de l'enfance.

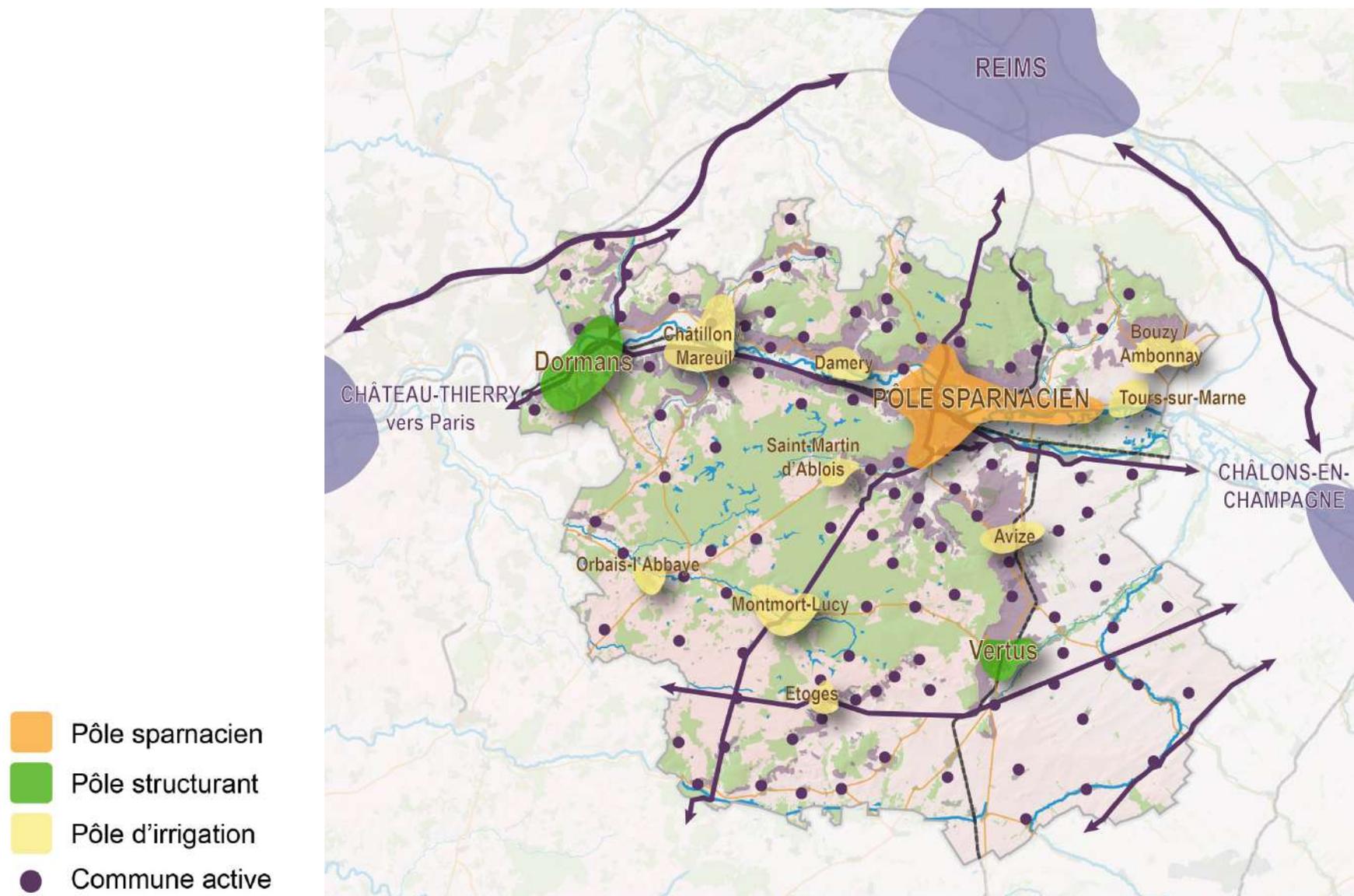
Développer des synergies externes

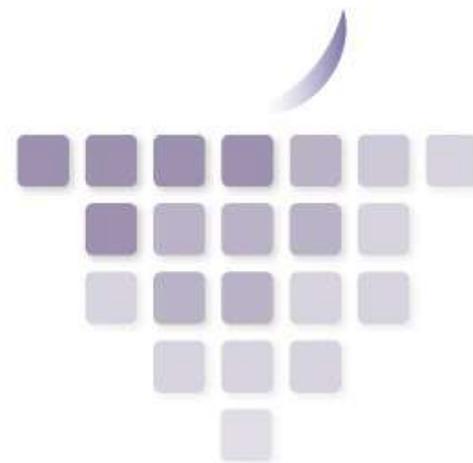
L'influence des **pôles extérieurs** du territoire est prise en compte dans le fonctionnement des communes reliées par des moyens de transports ferrés directs ou situées aux **franges du territoire**.

Le pôle Gare d'Epernay jouera un rôle majeur d'articulation pour l'insertion dans des échanges plus soutenus à l'échelle du réseau métropolitain (Reims, Châlons..) et avec Dormans pour les liaisons avec l'Île-de-France

La complémentarité d'équipements structurants est identifiée et les mobilités prises en compte dans les politiques de déplacements.

Renforcer l'armature urbaine pour irriguer et développer les services





II. La déclinaison de la stratégie dans les politiques sectorielles

I. Faire converger les objectifs d'adaptation au changement climatique et les politiques environnementales avec une valorisation patrimoniale durable :

Les questions de qualité et de gestion pérenne des ressources sont indissociables. Elles constituent des enjeux clés de différenciation et d'attractivité et sont au centre de la stratégie dans un contexte de changement climatique qui nécessite des adaptations constantes.

La filière Champagne elle-même est confrontée à cet enjeu dans un environnement concurrentiel accru, et la capacité du territoire à faciliter cette adaptation mais aussi à accompagner la démarche par une augmentation de la qualité globale et une valorisation patrimoniale du territoire constituent la base de la stratégie.

Concourent à cet enjeu, les politiques:

- de gestion écologique
- énergétique
- de gestion des ressources et des risques
- d'urbanisme et de lutte contre l'étalement urbain
- de qualité paysagère et de gestion de la valeur universelle exceptionnelle sur le plan patrimonial et paysager liée à l'inscription au patrimoine mondial

Politique de gestion écologique

Préserver la fonctionnalité écologique du territoire

La gestion d'une Trame Verte et Bleue (TVB) fonctionnelle efficace en cohérence avec les territoires voisins est un outil essentiel pour la préservation de la biodiversité mais aussi la gestion pérenne des ressources et des risques.

Garantir la préservation des réservoirs de biodiversité

Le territoire met en place une protection active adaptée aux enjeux des réservoirs de biodiversité, essentiellement constitués des espaces humides et forestiers. La Vallée de la Marne, la Montagne de Reims et l'ensemble de boisements et milieux humides de la Brie des Étangs constituent les réservoirs majeurs de la trame verte et bleue.

Assurer la perméabilité écologique et identifier les continuités

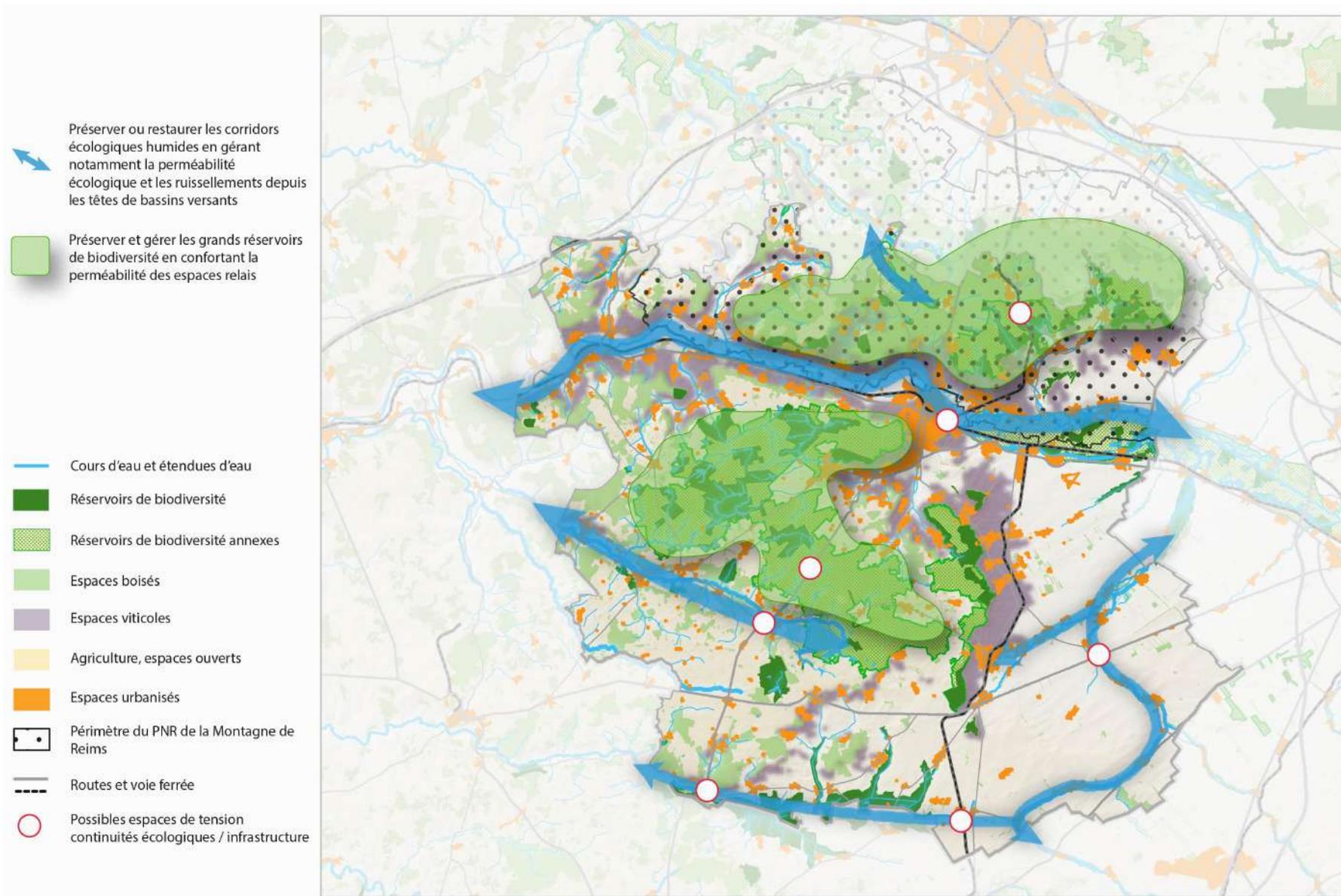
Différents espaces contribuent à assurer la perméabilité écologique du territoire : le réseau de cours d'eau et les milieux humides, les boisements, les milieux ouverts et espaces viticoles et agricoles. Le territoire préserve un fort niveau de perméabilité des espaces dans son mode d'aménagement.

Une attention particulière sera portée sur les axes de ruissellement depuis les têtes de bassins versants, pour limiter les transferts de pollutions et assurer le bon état écologique des cours d'eau.

La Vallée de la Marne et les boisements majeurs présentent les enjeux principaux de continuités avec les territoires voisins. Le territoire identifie un fort enjeu de continuité entre la Montagne de Reims, la vallée de la Marne et l'ensemble de boisements et de milieux humides de la Brie des Étangs.

La présence et le développement des espaces de nature en ville concourent également à la bonne gestion écologique du territoire et constituent un enjeu de gestion qualitative du renouvellement urbain et du paysage.

Trame verte et bleue



Politique énergétique

Par un renforcement des productions d'énergies renouvelables et une maîtrise des consommations, le territoire se mobilise pour une politique énergétique durable. **Il prolonge la politique amorcée par le Plan Climat Énergie Territorial et le Plan d'approvisionnement territorial sur le PNR.**

Accroître l'autonomie énergétique en lien avec les ressources

Le territoire vise particulièrement les filières à fort potentiel sur son périmètre :

- La valorisation énergétique des ressources de la biomasse issues de la viticulture, de l'agriculture, du bois (en lien avec la filière-bois) et des boues d'épuration. Cette politique implique une structuration des filières d'approvisionnement et la réalisation d'équipements et réseaux de valorisation ;
- La géothermie, suivant les secteurs et les typologies de projets ;
- L'énergie solaire (thermique et photovoltaïque) sur les toitures, en veillant à son insertion paysagère dans les ensembles urbains comme dans le grand paysage ;
- L'éolien, dans les secteurs favorables.

Réduire les consommations et les émissions de Gaz à effet de serre

La réduction des consommations s'intègre dans la politique générale de structuration du territoire, d'aménagement et de déplacements. Afin de réduire les consommations, le territoire agit sur plusieurs leviers :

- L'amélioration de la performance énergétique du bâti existant et neuf, pour l'habitat comme pour les activités ou les équipements, liée à la promotion d'un urbanisme durable, et à l'enjeu de résorption de la vacance ;
- Les mesures permettant la lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU)

- L'optimisation des besoins de déplacements par l'irrigation du territoire en services et équipements et le développement de la couverture du numérique sur l'ensemble du territoire ;
- Le développement des solutions alternatives à la voiture individuelle intégrant également la recherche de limitation des déplacements contraints (cf. politique des transports et des déplacements)

Politique de gestion des ressources et des risques

Préserver la disponibilité et la qualité des ressources

Protéger la ressource en eau

En lien avec la trame verte et bleue, qui contribue à la qualité de la ressource, le territoire veille à disposer d'une ressource en eau de qualité et en quantité suffisante. Cet objectif implique :

- La réduction des pressions agricoles, urbaines et industrielles en favorisant la diminution des consommations,
- La maîtrise des pollutions, en particulier par une anticipation des conséquences des épisodes d'inondations et d'orages source de diffusion des polluants, ainsi que par l'installation de nouvelles unités de dépollution,
- L'amélioration de l'assainissement collectif et la poursuite de la séparation des réseaux eaux usées / eaux pluviales,
- Une protection renforcée des secteurs d'approvisionnement et l'interconnexion des réseaux et stockages.

La viticulture développe une stratégie en articulation avec cet objectif avec son programme Champagne 2030 et une gestion agroenvironnementale.

Gérer l'exploitation du bois

La filière-bois et la valorisation énergétique de cette ressource nécessitent une exploitation durable du bois.

Anticiper et s'adapter aux risques

Les risques naturels et technologiques existants, ainsi que les évolutions climatiques, impliquent de protéger les personnes et les biens en évitant ou limitant leur exposition au risque. Les objectifs de développement et les modes d'aménagement s'adaptent à la présence desdits risques.

La trame verte et bleue et des modes d'aménagement limitant l'imperméabilisation contribuent à maîtriser les risques d'inondations et de mouvement de terrains, particulièrement présents sur le territoire.

Politique d'urbanisme et de lutte contre l'étalement urbain

Préserver un espace viticole et agricole fonctionnel par un urbanisme intense

Mobiliser l'espace urbain existant

Le développement résidentiel et économique recherche en priorité l'exploitation des potentiels fonciers existants dans l'espace urbanisé : friches, dents creuses, zones en mutations urbaines. Les déplacements d'activités en dehors des espaces urbains offrent des potentiels de mutation non négligeables à exploiter.

Les centres des villes et villages sont densifiés en cohérence avec les typologies bâties existantes.

Les bâtis dégradés et/ou vacants sont réinvestis progressivement pour redynamiser l'espace existant.

Réduire significativement la consommation d'espace

Les extensions urbaines nécessaires au développement ne pouvant être réalisées dans l'espace urbain existant sont réalisées sur des espaces fonciers choisis en fonction de leur moindre impact sur l'espace agricole et viticole.

Elles sont aménagées en recherchant la meilleure efficacité foncière adaptée au contexte, en cherchant à élever la densité en emprise par rapport au tissu urbain auquel elle se raccroche.

Le territoire a consommé entre 2007 et 2017 environ 32,5 ha par an en comptant l'ensemble des espaces artificialisés y compris voiries parking, zones d'activités et zones commerciales.

L'objectif du SCOT est de limiter la consommation à moins de 470 ha à horizon 2035 représentant environ 23,5 ha par an soit une diminution significative de la consommation d'espace par rapport aux 10 années précédentes.

Organiser le développement urbain pour irriguer et améliorer l'accessibilité aux services

Le territoire organise à la fois le développement de l'ensemble des communes et le renforcement des pôles. Le développement est équilibré pour assurer une ruralité dynamique qui conserve un mode de vie spécifique (cf. objectif stratégique 3).

Le renforcement des pôles permet de promouvoir un urbanisme durable et d'assurer l'accessibilité aux services et à l'emploi de l'ensemble des habitants et acteurs du territoire.

Structuration du développement démographique

OBJECTIFS	POP 12	Poids dans le territoire 2012	POP 2035	Poids dans le territoire 2035
POLE SPARNACIEN				
Ay Champagne	35 502	41,3%	38 272	41,6%
Dizy				
Épernay				
Magenta				
Mardeuil				
Pierry				
POLES STRUCTURANTS				
Dormans	5 311	6,2%	5 888	6,4%
Vertus				
POLES D'IRRIGATION				
Avize	11 482	13,4%	12 788	13,9%
Châtillon-sur-Marne				
Mareuil-le-Port				
Damery				
Saint-Martin d'Ablis				
Montmort-Lucy				
Orbais-l'Abbaye				
Etoges				
Ambonnay / Bouzy				
Tours-sur-Marne				
COMMUNES ACTIVES				
Paysages de la Champagne	33 601	39,1%	35 052	38,1%
Grande Vallée de la Marne				
Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne				
SCoTER	85 896	100%	92 000	100%

Politique de qualité paysagère

Assurer la qualité et la diversité paysagère pour un territoire attractif

Accompagner et faciliter la mise en œuvre du plan de gestion des éléments constitutifs de la Valeur Universelle Exceptionnelle liée à l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité

Au delà des sites témoins, et des savoir-faire visés comme éléments du patrimoine mondial, il s'agit plus généralement d'accompagner la gestion des espaces de vignobles et leurs abords dans le cadre d'un engagement global de mise en valeur et de préservation patrimoniale.



Le SCOT mettra en œuvre les objectifs associés au plan de gestion **tant sur le plan de la protection et la conservation du patrimoine...**

- Renforcement des protections et outils de gestion du patrimoine,
- Démarche de protection du patrimoine industriel du Champagne au titre des Monuments historiques,
- Démarche de protection paysagère des coteaux historiques du Parc naturel régional de la Montagne de Reims et de leurs cônes de vision,
- Démarche « site classé » des espaces non bâtis des coteaux historiques,
- Démarche de conservation durable du patrimoine souterrain,

.. que de la mise en valeur durable du bien avec,

- La réhabilitation de l'avenue de Champagne à Épernay,
- La gestion durable de l'espace public de l'avenue de Champagne à Épernay,
- La réhabilitation des venelles, impasses et cours d'Aÿ,
- La démarche d'aménagement intégré des coteaux historiques : « Projet agir pour les coteaux historiques »,
- La démarche « Forêt d'exception », label ONF pour les forêts domaniales de la Montagne de Reims,
- La valorisation des berges de la Marne,
- La gestion de l'éolien.

Porter l'ambition patrimoine mondial UNESCO sur l'ensemble du territoire.

L'ensemble des communes viticoles sont actrices de la gestion du patrimoine paysager du vignoble et du label UNESCO :

- protection du vignoble et du patrimoine bâti associé,
- résorptions des points noirs paysagers
- mise en valeur des motifs identitaires.

La qualité des paysages et leur diversité sont sources d'attractivité pour le SCoTER, aussi bien vis-à-vis des touristes que des résidents. Ainsi, toutes les communes du SCoT doivent s'engager dans une valorisation et une

gestion durable de leur patrimoine naturel et bâti, vers des espaces qualitatifs et attractifs.

Ouvrir des vues sur les paysages boisés et les paysages d'eau pour faciliter leur découverte

Le territoire est riche de la présence de forêts et de l'eau (Marne, nombreux étangs sur les plateaux, Marais de St Gond,...). Leur mise en valeur induit une gestion paysagère qui vise à :

- pérenniser et entretenir les lisières des espaces boisés,
- ouvrir et ménager des séquences paysagères qui révèlent la présence de l'eau.

Veiller au maintien de la diversité des pratiques culturelles

Le maintien de la diversité des pratiques agricoles assure une complémentarité de paysage sur le territoire : vignoble sur les coteaux, grandes cultures dans la plaine, polyculture et élevage sur les plateaux.

Renforcer l'intégration paysagère du bâti

Accompagner l'intégration du bâti d'activités

L'intégration du bâti d'activités dans la démarche de qualité paysagère globale est assurée par :

- un choix des lieux d'implantation qui intègre la sensibilité paysagère en amont,
- l'aménagement qualitatif du bâti et des espaces d'activités.

Aménager les centres et entrées de villes

Le territoire développe l'aménagement qualitatif des centres des villes et villages ainsi que des entrées de villes et villages, avec notamment pour le pôle sparnacien la requalification paysagère des boulevards des zones commerciales.

La transition urbain/agri-naturelle avec la gestion des lisières est également associée à l'objectif d'intégration paysagère des espaces urbains.

Valoriser le rapport à la nature

L'accessibilité aux espaces de nature

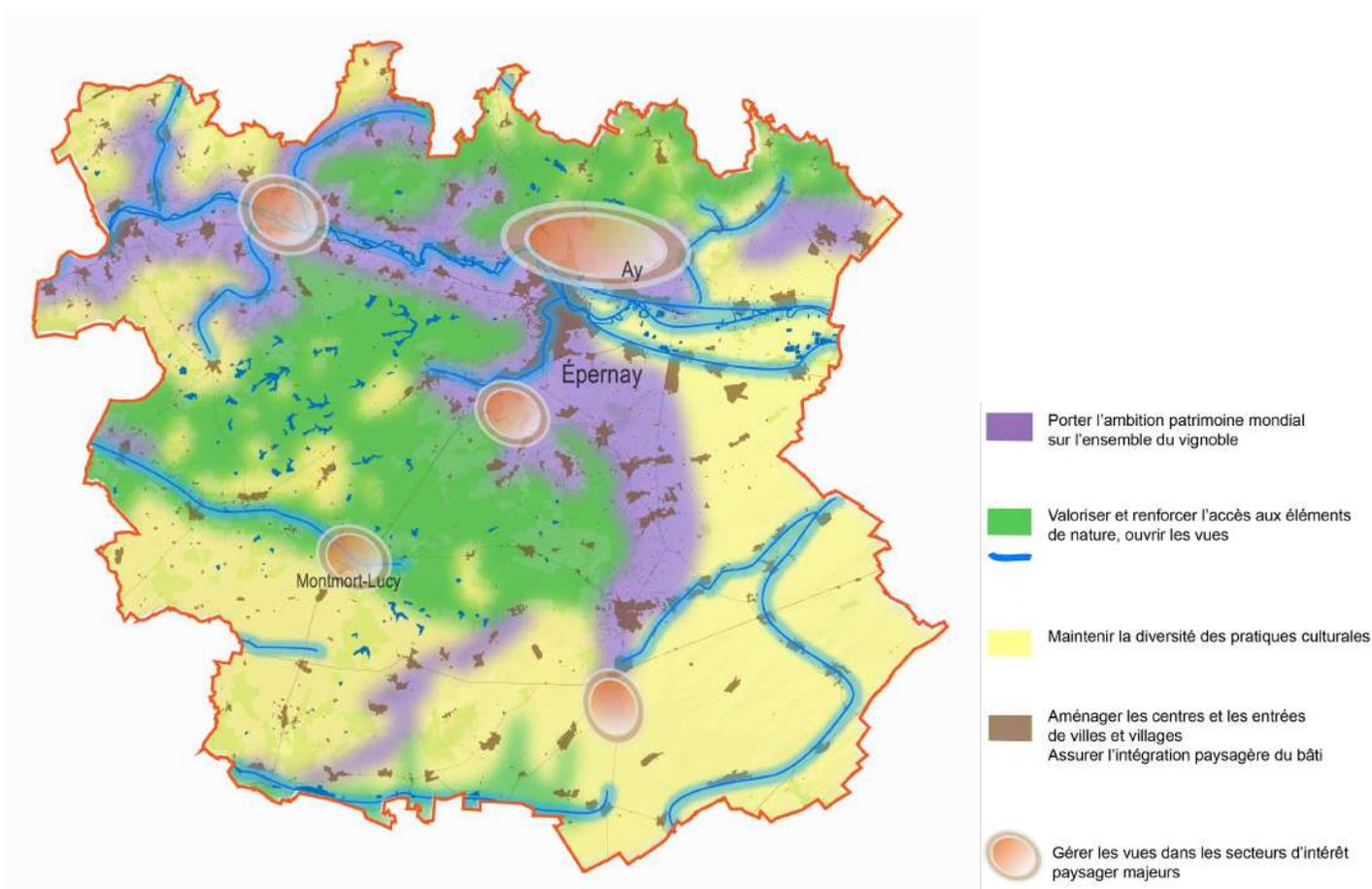
La préservation d'espaces naturels avec la trame verte et bleue contribue à la qualité paysagère et offre aux habitants et visiteurs une trame de découverte et de respiration.

La valorisation du rapport à la nature induit de rendre accessibles les espaces de nature (forêts, étangs, cours d'eau,...), dans le cadre d'activités respectueuses des sensibilités des milieux naturels. Le canal latéral de la Marne est un axe structurant d'accès aux espaces de nature, grâce à la véloroute à l'instar du rôle de la Marne dans la Trame Verte et Bleue.

Le développement de la « nature en ville »

Le développement de la présence de la nature dans les espaces urbanisés s'inscrit également dans l'objectif de valorisation du rapport à la nature. Il contribue au développement global de la biodiversité et appuie la fonctionnalité de la trame verte et bleue. La nature en ville est pensée en terme de biodiversité mais également de paysage et de lien social, dans le cadre d'une gestion durable (gestion de l'eau, gestion différenciée)

Assurer la qualité et la diversité paysagère pour un territoire



2. Programmer et spatialiser les objectifs de développement pour valoriser les atouts de chaque espace et renforcer l'unité du pays...

Dans le prolongement de la stratégie définie en 1° partie du PADD,

« Stimuler l'attractivité territoriale en mettant en œuvre une stratégie touristique coordonnée à un urbanisme durable ;

Affirmer une vocation productive globale qui intègre activités agricoles, industrielles et tertiaires ;

Renforcer l'armature urbaine pour irriguer et développer les services »

Il s'agit ici de compléter les objectifs concernant les politiques d'aménagement économique intégrant agriculture et tourisme ainsi que la politique de l'habitat en lien avec le renforcement de l'armature urbaine.

Politique de développement économique

Rester un pôle d'emploi

Avec un taux de concentration de l'emploi de 97% en 2010 soit 97 emplois présents sur le territoire pour 100 actifs habitant sur le territoire, le territoire – malgré une légère diminution – reste un véritable pôle d'emploi.

Compte tenu de ses objectifs de croissance démographique nécessaire pour développer l'économie et en tenant compte du vieillissement de la population, l'objectif est de redynamiser l'emploi sur le territoire, **pour favoriser la création de 2 500 -3 000 emplois à 2035 (dont 50% au sein du tissu urbain) et rester un pôle d'emploi attractif.**

Cette augmentation du rythme de création d'emplois ne pourra se faire que **progressivement** dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie.

Assurer la réponse aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises industrielles, tertiaires et artisanales

L'objectif est de **faciliter le « parcours résidentiel » des entreprises déjà présentes sur le territoire et accompagner leurs besoins, mais aussi de constituer une offre d'accueil pour des entreprises extérieures que le territoire et/ou le pôle métropolitain pourraient attirer autour du cluster champagne mais aussi des pôles de compétitivités IAR (« Industries et Agro-Ressources ») et MATERIALIA.**

Rappelons que le SCOT d'Épernay et sa Région se positionne **comme un espace unifié dans un pôle métropolitain** autour de Reims, Epernay, Châlons-en-Champagne et Château-Thierry à proximité de l'Île-de-France.

Les besoins s'articulent autour de plusieurs types d'activités et vont du foncier économique de taille et de niveau de service variable à des produits immobiliers également divers.

Pour faciliter l'installation d'entreprises nouvelles artisanales, industrielles et tertiaires, le territoire développe des pépinières, hôtels d'entreprises, des ateliers-relais, etc.

Pour répondre aux besoins d'entreprises plus mûres, le territoire organise ses parcs d'activités à différentes échelles pour disposer d'une offre structurée, suffisante et lisible, tout en maîtrisant la consommation foncière :

- Des **espaces économiques** à vocation productive industrielle et tertiaire (dont logistique, ..) à proximité des infrastructures autoroutières capitalisant sur l'axe PARIS REIMS – GRAND EST ;
- Des espaces économiques à vocation productive industrielle et tertiaire pour des besoins liés à la présence proche du Pôle Sparnacien ou de Châlons-en-Champagne ;
- Des espaces d'activités artisanales ou plus ciblés sur des TPE TPI intéressées par un ancrage local économique ou résidentiel.

Ces espaces peuvent le cas échéant s'articuler avec une requalification de parcs existants dans le cadre d'une politique générale de rénovation et de redynamisation pour éviter les friches.

Enfin une offre plus urbaine et tertiaire est stimulée dans les pôles principaux du territoire en lien avec les services urbains. **Le pôle sparnacien joue un rôle majeur dans ce développement.**

La **mutualisation d'espace** est favorisée (stationnement, services aux entreprises, etc.)

L'accueil des activités tertiaires et des activités productives non « nuisantes » est favorisé dans le tissu urbain. D'autant plus que les activités créées en extension sont également génératrices d'emplois connexes au sein du tissu urbain dans le secteur des services : maintenance, programmation...

Afin de mobiliser et d'irriguer l'ensemble du territoire, **chaque commune a vocation à pouvoir accueillir des activités artisanales et tertiaires intégrées à l'enveloppe urbaine.**

Créer les conditions du développement économique dans l'espace rural

En complément de la préservation de capacités d'accueil d'activités artisanales notamment, adaptées à l'échelle des communes rurales, le territoire soutient le développement des infrastructures numériques et du travail à distance.

Assurer la réponse aux besoins de préservation et de fonctionnement de l'espace agricole et viticole afin de préserver leur potentiel économique

Le territoire s'engage à limiter la consommation d'espace en divisant par quatre l'artificialisation des sols. (cf. ci avant)

Les enjeux de qualité agronomique des sols et des AOC constituent bien évidemment un élément déterminant pour évaluer les impacts et arbitrer sur les éventuels projets.

L'objectif est aussi de contribuer, par les choix d'organisation du développement urbain (orientation spatiale des extensions du tissu bâti, préservation de la qualité des circulations et des flux pour les agriculteurs...), à maintenir un environnement de travail qui demeure fonctionnel pour les exploitations.

Il s'agit de prendre en compte les logiques spécifiques liées notamment à la viticulture, à la grande culture et polyculture et à l'élevage selon les différents secteurs du territoire.

Autoriser les évolutions du bâti agricole, en particulier pour des enjeux de diversification économique (exemple : lieu d'accueil touristique), si les bâtiments possèdent un intérêt patrimonial, si ces bâtiments ne rendent pas difficiles les conditions de l'exploitation agricole.

Améliorer la capacité d'accueil touristique et l'offre culturelle et de loisirs associée

Un hébergement de qualité pour favoriser l'allongement des séjours

L'objectif est de répondre aux besoins de plusieurs cibles touristiques en lien avec les 3 axes de la stratégie : tourisme de nature, tourisme patrimonial et tourisme lié au champagne et aux activités viticoles.

Enfin la stratégie économique est cohérente avec le développement du tourisme d'affaire.

A cette fin, il s'agit de réserver des espaces pour le développement hôtelier,

- en lien avec les pôles d'affaires et les services urbains,

- mais aussi en lien avec les espaces patrimoniaux qui valorisent l'accès aux paysages viticoles et à la nature. Le projet d'hôtel SPA constituera à cet effet un équipement moteur à ce type de développement.

En lien avec l'inscription UNESCO, à la fois puissant levier de développement mais aussi défi à relever, il s'agira de veiller au développement d'une offre hôtelière qualitative sur l'ensemble du territoire du SCoTER, notamment au regard du projet envisagé à Mutigny, de celui prévu dans le cadre du projet de complexe golfique entre Pierry et Cuis, du projet de l'Île Bleue à Aÿ-Epernay, mais aussi de la nouvelle destination imaginée par les anciens bâtiments du tribunal de commerce à Epernay...

Les gîtes, chambres d'hôtes ont également vocation à se développer et permettent de diversifier et renforcer l'activité viticole en lui permettant de conforter son rôle dans le développement touristique : les paysages et productions viticoles sont l'un des moteurs de l'attractivité du territoire soutenue par l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

En lien avec les orientations paysagères (cf. ci avant), la mise en valeur et la qualité patrimoniale de l'espace et du bâti agricole, doit être soutenue par des règles d'implantation des bâtiments d'exploitation permettant leur insertion paysagère.

Une plus grande accessibilité pour le public (commerce de proximité, visite des chais, développement d'un maillage cyclable en bordure des parcelles...), et le soin apporté aux abords des espaces viticoles, permettront de conforter l'image d'un territoire qualitatif et ouvert, où les activités oenotouristiques sont fortement développées (gîtes, maisons et tables d'hôtes, ...).

Cette démarche ne saurait se limiter à la viticulture et peut embrasser d'autres types d'exploitations agricoles en lien avec le tourisme de nature.

Coordonner l'offre touristique, de loisirs et culturelle

Le territoire capitalise sur ses équipements et espaces dédiés au tourisme, aux loisirs et à la culture (musées, espaces d'exposition, salle de spectacles, etc.) pour mettre en synergie et en réseau une offre plus lisible et attractive. Le développement d'animation ou de manifestations évènementielles contribue à cet objectif.

Une réflexion peut également être menée sur un nouvel attracteur.

Politique du logement

Une croissance nécessaire qui implique une politique offensive mais progressive

Les objectifs du SCOT en termes de population sont définis d'ici à 2035 (92 000 habitants) afin de prendre en compte les tendances lourdes du territoire et permettre de capitaliser progressivement sur les effets de la stratégie.

Produire les logements nécessaires à cette ambition constitue donc un enjeu majeur.

Si l'on prend en compte le vieillissement de la population mais aussi la politique d'accueil de nouveaux actifs, l'hypothèse retenue de desserrement (-0,14 points) aboutit à un besoin de plus 5 400 logements.

La politique de renouvellement urbain (destruction) et de diminution de la vacance, elle aussi offensive mais progressive, implique un besoin dans une fourchette 5 500 à 6 000 logements, soit autour de 275-300 logements par an.

Pour mémoire la moyenne par an entre 2003 et 2012 est de 340 logements.

Cette offre a vocation à se développer en lien avec l'armature urbaine du territoire.

Les pôles ont vocation à assurer un rôle moteur dans l'effort constructif et le développement résidentiel.

Même si leur développement est plus maîtrisé, le SCOT entend donner aux communes rurales le moyen de renouveler et de développer leur population pour faire vivre les villages.

(cf. objectif stratégique « Renforcer l'armature urbaine pour irriguer et développer les services »)

OBJECTIFS	POP 12	Poids dans le territoire 2012	POP 2035	Poids dans le territoire 2035
POLE SPARNACIEN				
Ay Champagne	35 502	41,3%	38 272	41,6%
Dizy				
Épernay				
Magenta				
Mardeuil				
Pierry				
POLES STRUCTURANTS				
Dormans	5 311	6,2%	5 888	6,4%
Vertus				
POLES D'IRRIGATION				
Avize	11 482	13,4%	12 788	13,9%
Châtillon-sur-Marne				
Mareuil-le-Port				
Damery				
Saint-Martin d'Ablois				
Montmort-Lucy				
Orbais-l'Abbaye				
Etoges				
Ambonnay / Bouzy				
Tours-sur-Marne				
COMMUNES ACTIVES				
Paysages de la Champagne	33 601	39,1%	35 052	38,1%
Grande Vallée de la Marne				
Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne				
SCoTER	85 896	100%	92 000	100%

Faciliter les parcours résidentiels

Le territoire identifie des thématiques spécifiques d'actions pour la fluidité des parcours résidentiels :

- Coordonner l'action pour les personnes âgées à celle du logement des jeunes,
- Assurer une production de logements pour accompagner le desserrement des ménages en portant attention à la diversité des tailles de logement,
- Disposer d'une offre locative adaptée dans le parc privé et le parc social.

Veiller à la qualité du bâti, résorber la précarité énergétique.

Au-delà du travail sur les bâtiments identifiés comme problématiques, le territoire veille à la qualité et au confort de son parc résidentiel, qu'il soit public ou privé.

Les travaux d'amélioration des performances énergétiques, de confort et d'adaptation au vieillissement et au handicap sont soutenus.

3. Articuler avec l'armature urbaine les objectifs de gestion des mobilités physiques et virtuelles, et de développement des équipements

- a. Politique des transports et des déplacements
- b. Politique des communications numériques
- c. Politique pour les équipements structurants
- d. Politique d'implantation commerciale

Politique des transports et des déplacements

Dépasser la situation d'enclavement

Le territoire renforce son accessibilité externe en soutenant des projets d'infrastructures :

- L'accessibilité vers et depuis Reims est améliorée par le réaménagement de la ligne ferrée et l'optimisation des cadencements ;
- L'intégration au réseau de banlieues vers l'Île-de-France est recherchée
- L'amélioration de l'accès routier à l'aéroport de Vatry, support de développement de solutions de transports en commun (navettes, lignes de transports en commun,...), est soutenue auprès des décideurs
- Les conditions du développement du fret ferré sont également interrogées et les réseaux ferrés capillaires de la ligne Oiry-Vertus maintenus en état.

Développer l'intermodalité

Les pôles du territoire sont les supports de nœuds d'intermodalité permettant de fluidifier et d'améliorer les temps de déplacements.

Le pôle Sparnacien joue un rôle majeur dans l'articulation des déplacements et plus particulièrement le pôle multimodal appuyé sur la gare.

L'intermodalité a également vocation à se développer dans les autres pôles relais du territoire et sur des nœuds de flux : gares, arrêt de cars et aires de covoiturages majeures stratégiquement placées.

Ces nœuds intègrent les besoins des différents modes de transports et sont le support d'informations multimodales pour les voyageurs.

L'intermodalité couvre selon les sites, les possibilités d'articulations TC/voiture ou covoiturage, TC/vélo, TC/mode doux, covoiturage/Voiture/Vélo et autres modes doux

Soutenir le covoiturage et le transport à la demande

Adaptés au territoire, le covoiturage et le transport à la demande sont soutenus par une meilleure information et le cas échéant des aménagements d'aires de covoiturage. Les solutions de transports collectifs innovantes sont encouragées. La voiture a vocation à devenir un moyen de déplacement collectif.

Partager la route et l'espace public entre les différents modes

L'aménagement des espaces existants et des extensions urbaines favorise le partage de la route et de l'espace public entre les différents modes de déplacements : signalétique, espaces de circulation dédiés,

Faciliter la continuité des déplacements piétons et vélos

Les déplacements piétons et vélos sont facilités par l'aménagement de continuités et le renforcement d'un maillage, qui prend appui sur le réseau viaire existant ou de nouveaux cheminements. Le développement des continuités répond à une vocation utilitaire (trajets travail ou écoles) et touristique.

Politique des communications numériques

Aménager les zones prioritaires en cohérence avec le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique

L'armature territoriale et la politique de développement intègrent la desserte en très haut débit dans la définition des projets. Les pôles et parcs d'activités majeurs ont vocation à être entièrement desservis par le très haut débit pour assurer la mise en œuvre de la stratégie.

Accompagner la montée en débit

Dans l'attente d'un développement global du très haut débit, le territoire soutient les solutions de montée en débit dans les espaces où cette solution est plus pertinente qu'une desserte en très haut débit. L'ensemble du territoire doit disposer d'une desserte suffisante pour faire vivre la ruralité dynamique qui accueille de nombreuses activités économiques.

Politique de développement des équipements structurants

Les projets d'ici à 2035 à développer et/ou renforcer

- Le développement du Parc des expositions Le Millesium,
- Le musée Régional d'Archéologie et du vin de champagne, Musées Villa Collet,
- Le Centre d'Interprétation sensorielle du Champagne et l'Institut international des Vins de Champagne « Villa Bissinger », en complémentarité avec les autres équipements touchant à ce thème, en particulier le projet muséographique sparnacien selon une logique de mise en réseau (offre packagée...) et d'attractivité autour d'une destination Champagne,
- La Cité du Champagne à Ay-Champagne,
- Le complexe golfique, comprenant la construction de résidences touristiques, entre Pierry et Cuis,
- Le projet de l'Île Bleue (base de loisirs autour d'un plan d'eau) à Ay-Epernay,
- La plateforme de rénovation énergétique et l'espace info énergie,
- Des manifestations internationales autour du champagne (fêtes Henri IV...) et poursuite des Habits de Lumière rendez-vous européens et internationaux autour de la vigne et du vin,
- Mais également le développement d'évènements autour de la culture.

Politique d'implantation commerciale

La stratégie de développement commerciale s'appuie sur l'organisation spatiale du SCOT (axe stratégique 3).

Pérenniser l'offre de proximité

L'offre commerciale de proximité est adaptée à l'échelle de la commune et à son rôle dans l'armature territoriale.

L'accessibilité de l'offre de proximité limite les besoins en déplacements et fait partie des stratégies de qualité de vie et de qualité touristique du territoire.

Assurer une offre commerciale diversifiée dans les zones commerciales en lien avec les pôles et leur vocation à irriguer le territoire

Les zones commerciales accueillent une offre diversifiée et complémentaire de celles de commerces de proximité. L'aménagement des zones intègre l'accessibilité aux différents modes de transports.

La diversité de l'offre et le rayonnement des zones commerciales sont adaptés à leur positionnement dans l'armature territoriale et assurent la complémentarité avec les grands ensembles commerciaux voisins.